

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi deux mars deux mille vingt-six à vingt heures à la salle multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, mairesse
 Mme Nadine Arsenault, conseillère
 M. Paul-Égide Bourdages, conseiller et maire suppléant
 M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller
 M. Richard Robichaud, conseiller

Est absent-e : M. Sylvain Bourque, conseiller
 M. Joshua Burns, conseiller

Est aussi présente : Mme, Jade Boissonneault directrice générale et greffière-trésorière

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, mairesse

Les membres présents forment le quorum.

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 ;
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 16 février 2026 ;
5. Comptes/finances pour approbation ;
6. Correspondance ;
7. Adoption de la programmation TECQ 2024 ;
8. Bris du système de ventilation au Centre d'appel — autorisation de réparation par Réfrigération Porlier 2004 inc. ;
9. Dépôt du bilan financier du parc à vélos ;
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement P-351-2026 concernant la tarification des services d'eau ;
11. Achat d'un module PG Solutions — autorisation ;
12. Dépôt du procès-verbal de correction — règlement N°349-2025 ;
13. Programme d'accompagnement pour le camp de jour (PAFLPH) de l'URLS — Autorisation de dépôt d'une demande ;
14. Association des camps du Québec (ACQ) — autorisation d'adhésion ;
15. Réaménagement de l'Hôtel de Ville — octroi du mandat ;
16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement P-352-2026 abrogeant le règlement 311-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ;
17. Ponceau sur la route des bouleaux — mandat pour une étude ;
18. Assainissement des eaux — mandat d'arpenteur ;
19. Dépôt d'une demande au programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec — autorisation ;
20. Autre(s) sujet(s) :
 - 20.1 Dépôt d'une demande au programme FRR de la MRC de Bonaventure — Autorisation
 - 20.2 Octroi du mandat d'écriture et de recherche — livre du 150^e de Caplan
 - 20.3 Octroi du mandat de reformulation et d'adaptation de texte — livre du 150^e de Caplan
21. Suivi des dossiers des élus ;
22. Période de questions ;
23. Levée ou ajournement de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, la mairesse, Mme Lise Castilloux, procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 026-03-051

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Nadine Arsenault propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 20 autres sujets, ouverts.
Unanimité.

RÉSOLUTION 026-03-052

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026

Il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 026-03-053

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 16 FÉVRIER 2026

Il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 16 février 2026 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 026-03-054

5. COMPTES/FINANCES POUR APPROBATION

Il est proposé par monsieur Richard Robichaud et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois de février 2026 soient acceptés pour un montant global de 377 430,19 \$ incluant la période de paie. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon l'entente (ex. : règlement, emprunt, frais fixes, etc.).

Adopté.

6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance reçue.

RÉSOLUTION 026-03-055

7. ADOPTION DE LA PROGRAMMATION TECQ 2024

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028 ;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adopté

RÉSOLUTION 026-03-056

8. BRIS DU SYSTÈME DE VENTILATION AU CENTRE D'APPEL — AUTORISATION DE RÉPARATION PAR RÉFRIGÉRATION PORLIER 2004 INC

CONSIDÉRANT le bris du système de ventilation ainsi que de l'élément électrique du Centre d'appel, constaté lors de l'inspection annuelle effectuée par Réfrigération Porlier 2004 inc. ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder aux réparations requises afin d'assurer le bon fonctionnement continu du système de ventilation et de climatisation ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux permettra de prévenir des bris additionnels et des coûts plus importants à moyen et long terme ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Réfrigération Porlier 2004 inc. soit mandaté pour effectuer les réparations du système de ventilation ainsi que de l'élément électrique du Centre d'appel, pour un montant de 9 186,00 dollars, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit financée par l'excédent affecté au Centre d'appel ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer les documents nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

Adopté.

9. DÉPÔT DU BILAN FINANCIER DU PARC À VÉLOS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose pour considération par le conseil municipal le bilan financier du parc à vélos.

RÉSOLUTION 026-03-057

10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT P-351-2026 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES D'EAU

Monsieur Jean-Bertrand Molloy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal règlement 351-2026 concernant la tarification des services d'eau sera adopté, et il dépose le projet de règlement P-351-2026 à cette fin.

Adopté.

RÉSOLUTION 026-03-058

11. ACHAT D'UN MODULE PG SOLUTIONS — AUTORISATION

CONSIDÉRANT la réglementation à venir encadrant la tarification des services d'eau et les obligations municipales qui en découlent ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer une gestion rigoureuse, efficace et conforme des hydromètres sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un module comptable spécifique doit être intégré au système financier municipal déjà en place afin d'optimiser la gestion, le suivi et la facturation liés aux hydromètres ;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition et l'ajout du module comptable de gestion des hydromètres au système comptable de PG Solutions, au coût de 4 384,00 dollars plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit financée par les opérations courantes ;

QUE la directrice générale greffière-trésorière (ou) la greffière-trésorière adjointe soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'achat et à l'intégration dudit module.

Adopté.

12. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION — RÈGLEMENT N°349-2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose pour considération par le conseil municipal le procès-verbal de correction du règlement N°349-2025 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et déterminant les taux de taxes pour certains secteurs ainsi que les différents tarifs de compensations applicables, et autres sujets reliés au budget.

Adopté

RÉSOLUTION 026-03-059

13. PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE CAMP DE JOUR (PAFLPH) DE L'URLS — AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT la tenue du camp de jour municipal à l'été 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées (PAFLPH) de l'URLS offre une aide financière visant à favoriser l'intégration d'enfants ayant des besoins particuliers au camp de jour ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Nadine Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PAFLPH de l'URLS soit autorisé ;

QUE la coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire soit autorisée à compléter, déposer et signer tous les documents requis relativement à cette demande.

Adopté.

RÉSOLUTION 026-03-060

14. ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC (ACQ) — AUTORISATION D'ADHÉSION

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de la coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des camps du Québec (ACQ) offre des outils, des webinaires et des services-conseils favorisant la qualité, la sécurité et la conformité des activités de camp ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la nouvelle coordonnatrice bénéficie de ces ressources en adhérant à l'Association des camps du Québec (ACQ) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Richard Robichaud et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adhésion de la coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire à l'Association des camps du Québec (ACQ) ;

QUE la coordonnatrice des loisirs des loisirs, culture et vie communautaire soit autorisée à compléter les documents nécessaires à l'adhésion de l'ACQ.

Adopté.

RÉSOLUTION 026-03-061

15. RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE — OCTROI DU MANDAT

CONSIDÉRANT la volonté d'avoir un service de garde éducatif en communauté et en entreprise dans la municipalité de Caplan ;

CONSIDÉRANT que ce service pourrait avoir lieu dans les locaux de l'Hôtel de Ville (17 bd Perron Est) ;

CONSIDÉRANT QUE des rénovations des locaux de l'Hôtel de Ville sont nécessaires pour mener à la réussite de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accès à un programme de subvention pour la réalisation des travaux.

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et à l'unanimité des membres présents ;

QUE le mandat des rénovations de l'Hôtel de Ville de la municipalité de Caplan soit octroyé à *PBA* au montant total de 17 896,00 \$ excluant les taxes applicables ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les documents requis à cet effet ;

QUE cette dépense soit financée par à l'excédent affecté à l'entretien de l'hôtel de ville et de l'ancienne caisse Desjardins.

Adopté.

RÉSOLUTION 026-03-062

16. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT P-352-2026 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 311-2022 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX**

Madame Nadine Arsenault donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement 352-2026 abrogeant le règlement 311-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux sera adopté et il dépose le projet de règlement P-352-2026 à cette fin.

Adopté.

RÉSOLUTION 026-03-063

17. **PONCEAU SUR LA ROUTE DES BOULEAUX — MANDAT POUR UNE ÉTUDE**

CONSIDÉRANT le projet d'assainissement des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE dans des conduites sont en conflit avec un ponceau existant sur la route des bouleaux et qu'il soit nécessaire d'évaluer l'état de ce dernier ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service numéro 25004 de Arpo Groupe conseil au montant total de 6 470 \$ excluant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense peut être financée par la TECQ 2024-2028 ;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat à Arpo Groupe conseil au montant de 6 470 \$ excluant les taxes applicables pour la réalisation d'une étude sur un ponceau de la route des bouleaux.

QUE cette dépense soit financée par la TECQ 2024-2028.

Adopté.

RÉSOLUTION 026-03-064

18. **ASSAINISSEMENT DES EAUX — MANDAT D'ARPENTEUR**

CONSIDÉRANT le projet d'assainissement des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, il soit nécessaire de procéder à la description technique des lots en affectés par le projet ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Axio arpenteurs-géomètres au montant de 4 895 \$ excluant les frais de dépôt au cadastre et les taxes applicables ;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Richard Robichaud et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat à Axio arpenteurs-géomètres au montant de 4 895 \$ excluant les frais de dépôt au cadastre et les applicables pour les descriptions techniques dans le cadre du projet d'assainissement des eaux.

QUE ce mandat soit financé par le projet d'assainissement des eaux.

Adopté.

RÉSOLUTION 026-03-065

19. **DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC — AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QU'un Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec permet un financement d'activités pour célébrer la Fête nationale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Caplan est favorable à l'organisation d'activités pour célébrer la Fête nationale ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Nadine Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, soit autorisée à déposer une demande au Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec 2026 auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois

QUE la coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit autorisée à signer tous les documents relatifs au suivi de ce dossier.

Adopté.

20. AUTRE(S) SUJET(S)

RÉSOLUTION 026-03-066

20.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME FRR DE LA MRC DE BONAVENTURE — AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les employés de la Neigière sont actuellement situés à l'extrémité opposée de la plage de la rivière, obligeant les usagers à traverser le stationnement pour y accéder ;

CONSIDÉRANT QU'un relogement de ce service au Marigot permettrait d'en améliorer la sécurité et l'accessibilité ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation sont nécessaires afin de procéder à cette bonification du site ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible au programme de subvention fonds régions ruralité (FRR) de la MRC de Bonaventure avec une aide financière de 80 % ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de SP Construction BDC inc. au montant de 7 410,00 \$, excluant les taxes applicables, pour la réalisation des travaux ;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité dépose une demande d'aide financière au programme Fonds régions ruralité (FRR) de la MRC de Bonaventure ;

QUE la soumission de SP Construction BDC inc. au montant de 7 410,00 \$, excluant les taxes applicables, soit jointe à ladite demande ;

QUE la coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit autorisée à déposer et signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adopté.

RÉSOLUTION 026-03-067

20.2 OCTROI DU MANDAT D'ÉCRITURE ET DE RECHERCHE — LIVRE DU 150^E DE CAPLAN

CONSIDÉRANT l'intérêt manifeste des citoyens pour la mise en valeur et la transmission de l'histoire locale ;

CONSIDÉRANT les festivités tenues en 2025 dans le cadre du 150^e anniversaire de la Municipalité de Caplan ;

CONSIDÉRANT que la publication d'un livre relatant l'histoire de Caplan constitue une initiative porteuse et un legs durable permettant de clore de façon significative les célébrations du 150^e anniversaire ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Camilia Buenestado Pilon pour un mandat d'écriture et de recherche au montant de 5 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Richard Robichaud et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal octroie à Camilia Buenestado Pilon le mandat d'écriture et de recherche pour la réalisation d'un livre portant sur l'histoire de Caplan, pour un montant de 5 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent affecté au développement communautaire ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Adopté.

RÉSOLUTION 026-03-068

20.3 OCTROI DU MANDAT DE REFORMULATION ET D'ADAPTATION DE TEXTE — LIVRE 150^E DE CAPLAN

CONSIDÉRANT l'intérêt manifeste des citoyens pour la mise en valeur et la transmission de l'histoire locale ;

CONSIDÉRANT les festivités tenues en 2025 dans le cadre du 150e anniversaire de la Municipalité de Caplan ;

CONSIDÉRANT que la publication d'un livre relatant l'histoire de Caplan constitue une initiative porteuse et un legs durable permettant de clore de façon significative les célébrations du 150e anniversaire ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Joanie Robichaud pour un mandat de reformulation et d'adaptation de texte au montant de 5 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal octroie à Joanie Robichaud le mandat de reformulation et d'adaptation de texte pour la réalisation d'un livre portant sur l'histoire de Caplan, pour un montant de 5 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent affecté au développement communautaire ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Adopté.

21. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Chacun des élus présents fait un résumé de ses dossiers.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

RÉSOLUTION 026-03-069

23. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Paul-Égide Bourdages, la séance est ajournée au 16 mars 2026 à 19 h.

Il est 20 h 52.

Unanimité.

Lise Castilloux
Maire

Jade Boissonneault
Jade Boissonneault
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Lise Castilloux, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.